



Conseil économique et social

Distr. générale
13 septembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Conférence internationale sur le développement fondé sur le savoir et la création d'entreprises innovantes

Bakou, 24 et 25 novembre 2011

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Débat de haut niveau.
3. Séance de fond consacrée à la promotion de l'innovation dans l'économie fondée sur le savoir: le rôle des initiatives publiques.
4. Séance de fond consacrée à l'évolution de la nature de l'entrepreneuriat dans l'économie fondée sur le savoir.
5. Séance de fond consacrée au rôle des partenariats public-privé dans la promotion du développement de l'infrastructure des technologies de l'information et des communications (TIC).
6. Conclusions et clôture.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

1. À la cinquième session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) de la CEE, qui s'est tenue du 1^{er} au 3 décembre 2010, la délégation azerbaïdjanaise a invité la Commission à organiser une conférence internationale sur le développement fondé sur le savoir et la création d'entreprises innovantes en Azerbaïdjan en 2011¹.
2. À l'issue d'une série de consultations avec le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan, il a été convenu d'organiser cette conférence à Bakou les 24 et 25 novembre 2011 dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays

¹ ECE/CECI/2010/2, par. 29.

d'Asie centrale (SPECA), ainsi que des activités du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du projet SPECA². Il s'agira d'une réunion stratégique intégrée dont certains aspects porteront sur le renforcement des capacités. Elle encouragera le partage des connaissances et les discussions sur les politiques et les bonnes pratiques dans plusieurs des domaines thématiques du CECI, comme le développement de l'innovation et de la compétitivité fondée sur le savoir, la protection des droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneuriat et les partenariats public-privé, une attention particulière étant accordée aux pays membres du SPECA, à savoir les pays de l'Asie centrale et l'Azerbaïdjan.

3. Les séances de fond de la Conférence prendront la forme d'une série de présentations concrètes orientées vers l'action, qui seront suivies de discussions devant servir de point de départ à un large échange de données d'expérience concrètes et d'enseignements entre les responsables des politiques et d'autres parties prenantes.

4. La Conférence sera ouverte par un représentant du Gouvernement du pays hôte et par le Secrétaire exécutif de la CEE.

2. Débat de haut niveau

5. Pendant cette session, des responsables de haut niveau et des chefs d'entreprise présenteront les questions stratégiques liées à la promotion du développement fondé sur le savoir et de la création d'entreprises innovantes, notamment la mise en place de l'infrastructure voulue. Il sera fait référence en particulier à la contribution des technologies de l'information et des communications (TIC) à ces objectifs de l'action politique.

3. Séance de fond consacrée à la promotion de l'innovation dans l'économie fondée sur le savoir: le rôle des initiatives publiques

6. Cette séance sera consacrée à l'examen des politiques publiques destinées à encourager l'innovation, l'accent étant mis en particulier sur les possibilités et les défis attendent les pays en transition. Il sera notamment question du rôle des TIC comme moteur de l'innovation et des activités de création d'entreprises.

7. Les sujets qui pourraient être abordés pendant cette séance comprennent:

- La création de conditions-cadres favorables pour l'économie fondée sur le savoir;
- L'élaboration et l'utilisation des différents instruments d'action, notamment ceux destinés à promouvoir la collaboration entre les parties prenantes dans le processus d'innovation;
- Le rôle des TIC, en particulier le développement et l'utilisation de réseaux à haut débit et très haut débit au service de l'innovation et des capacités d'innovation.

4. Séance de fond consacrée à l'évolution de la nature de l'entrepreneuriat dans l'économie fondée sur le savoir

8. Les progrès technologiques rapides, en particulier le développement des TIC, ont transformé la nature globale de l'économie mondiale et modifié les pratiques commerciales des chefs d'entreprise. Ils ont facilité une plus large participation des diverses parties

² Le Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du projet SPECA tiendra sa quatrième session après la Conférence internationale sur le développement fondé sur le savoir et la création d'entreprises innovantes le 25 novembre 2011.

prenantes au processus d'innovation et ont aidé les chefs d'entreprise à introduire de nouveaux produits et procédés. Ils ont aussi accru l'efficacité de la sous-traitance et de la délocalisation, transformant ainsi certains secteurs d'activités. Dans le même temps, certains des problèmes et obstacles qui freinent traditionnellement la création d'entreprises dans les nouvelles économies de marché en Europe et en Asie centrale subsistent et exigent une plus grande attention de la part des pouvoirs publics.

9. Pendant cette session, les thèmes suivants en rapport avec l'évolution de la nature de l'entrepreneuriat seront examinés:

- Les politiques destinées à faciliter l'apparition et le développement d'entreprises fondées sur l'innovation, en particulier celles qui opèrent dans les secteurs faisant appel aux TIC;
- Les défis et les possibilités qui attendent les chefs d'entreprise lorsqu'ils créent une entreprise exploitant les résultats de la recherche-développement;
- La création de conditions propices pour les jeunes entreprises innovantes et les sociétés issues du progrès technologique;
- Le financement des chefs d'entreprise innovants et le rôle des bailleurs de fonds spécialisés;
- Les moyens permettant de renforcer les liens entre les entreprises et les partenaires qui produisent des connaissances; et
- Les conditions juridiques et réglementaires du développement des entreprises et de la commercialisation des résultats de la recherche appliquée.

5. Séance de fond consacrée au rôle des partenariats public-privé dans la promotion du développement de l'infrastructure des TIC

10. Des infrastructures des TIC bien développées, comme des réseaux à haut débit et très haut débit, soutiennent non seulement l'innovation, mais aussi divers services tant dans le secteur public que dans le secteur privé, par exemple l'administration électronique, les réseaux de transport intelligents, les services qui permettent d'économiser l'énergie, les services qui réduisent les coûts des soins de santé, les applications vertes des TIC, l'apprentissage interactif et l'informatique en nuage. Ces services peuvent contribuer de manière importante à la compétitivité de l'économie.

11. Dans le même temps, le secteur public dans les pays en transition a des difficultés à obtenir les ressources et le savoir-faire nécessaires pour financer et gérer le développement de l'infrastructure des TIC.

12. Pendant cette séance, les questions suivantes relatives au financement du développement de l'infrastructure des TIC seront examinées, notamment:

- Le rôle des pouvoirs publics et du secteur privé dans le développement de l'infrastructure des TIC;
- Les partenariats public-privé (PPP) en tant que moyen de porter au niveau requis l'infrastructure des TIC existante; et
- Les expériences et exemples de recours aux PPP dans les projets d'infrastructure des TIC dans la région de la CEE et au-delà.

6. Conclusions et clôture

13. Les animateurs des séances récapituleront les principales conclusions et recommandations formulées pendant la Conférence. Le secrétariat de la CEE établira le rapport de la Conférence en consultation avec les animateurs.

14. Les représentants du Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et le secrétariat de la CEE présenteront les observations finales.

III. Calendrier provisoire

Date et heure

Point de l'ordre du jour

Jeudi 24 novembre 2011

09 h 30-13 h 00

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Point 2. Débat de haut niveau

Point 3. Séance de fond consacrée à la promotion de l'innovation dans l'économie fondée sur le savoir: le rôle des initiatives publiques

14 h 00-17 h 00

Point 4. Séance de fond consacrée à l'évolution de la nature de l'entrepreneuriat dans l'économie fondée sur le savoir

Vendredi 25 novembre 2011

09 h 30-12 h 30

Point 5. Séance de fond consacrée au rôle des partenariats public-privé dans la promotion du développement de l'infrastructure des TIC

12 h 30-13 h 00

Point 6. Conclusions et clôture
